

Service logement

REF : DS2013002

Signataire : David REBUFFEL

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013

RAPPORTEUR : Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 6 logements situés 102 avenue Victor Hugo à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers

EXPOSE :

Pour l'opération de construction de 6 logements menée par l'OPH d'Aubervilliers au 102 avenue Victor Hugo à Aubervilliers, Plaine Commune a accordé sa garantie d'emprunt par délibération du 23 octobre 2012.

En contrepartie, l'OPH d'Aubervilliers a accordé un droit de réservation sur 1 logement à Plaine Commune.

Plaine Commune a décidé par délibération du 23 octobre 2012 de confier la gestion de la réservation de ce logement à la Ville d'Aubervilliers, ce qui fait l'objet de la présente convention annexée à la délibération.

Les candidatures seront présentées par la Ville d'Aubervilliers après examen par la Commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal.

La livraison des logements est prévue pour le 1^{er} trimestre 2013.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par période de 3 ans, sans pouvoir excéder la durée de validité du droit de réservation consenti à Plaine Commune, et d'autoriser le maire à le signer.

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2013002

Signataire : David REBUFFEL

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 6 logements situés 102 avenue Victor Hugo à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU le Code de la construction de l'Habitation,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

VU la délibération en date du 23 octobre 2012 n°12/213-CC de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation d'un logement du contingent communautaire dans l'opération de construction de 6 logements situés 102 avenue Victor Hugo à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers,

VU le projet de convention ci-annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative au logement du contingent communautaire dans l'opération de construction de 6 logements situés 102 avenue Victor Hugo à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/03/2013

Publié le : 07/03/2013

Certifié exécutoire le : 08/03/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué